DSCG – UE 7
Mémoire professionnel – Epreuve écrite et orale

Volume horaire : 50 heures – expérience professionnelle minimale de 16 semaines – 15 ECTS

Objectifs :
L'UE 7 vise à conduire les futurs diplômés à faire le lien entre leur formation théorique de niveau master et leur pratique professionnelle.

Structure du programme :
Cette UE se compose d'un enseignement de 50 heures et d'une expérience professionnelle minimale de 16 semaines. L'enseignement couvre une initiation à la recherche en sciences de gestion (25 heures) qui pose les bases d'une démarche rigoureuse pour la production d'un écrit de type mémoire académique ou professionnel. L'enseignement vise également à accompagner les candidats dans la production et la soutenance orale d'un mémoire professionnel de niveau master (25 heures).

Prérequis :
La maîtrise de l'UE 13 du DCG est un prérequis pour aborder l'UE 7 du DSCG. Les compétences ciblées au niveau DCG, qui doivent être acquises, portent sur la recherche d'informations et la veille informationnelle ainsi que la communication professionnelle écrite et orale.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Initier une recherche en sciences de gestion (25 heures)		
1.1 Introduction générale à la recherche en sciences de gestion		
Comprendre ce qu'est la science, une recherche scientifique et une connaissance scientifique dans les domaines couverts par le programme du DSCG	Connaissance scientifique Épistémologie (positivisme, interprétativisme, constructivisme) Modes de raisonnement scientifique (inductif, déductif, abductif) Grands types de recherche (descriptif, explicatif, exploratoire…) Données primaires, données secondaires	Le programme est limité aux trois grands paradigmes positiviste, interprétativiste et constructiviste.
1.2 Maîtriser les fondamentaux d'une démarche ou un processus de recherche		
Identifier les différentes phases d'un processus de recherche	Thème, sujet de recherche Objet de recherche Problématique Hypothèses/proposition de recherche Revue de littérature Bibliographie Cadre théorique Concepts et notions Méthodologie de recherche Collecte et traitement des données (primaires et/ou secondaires) Analyse des résultats, discussion, contributions Critères de validité d'une recherche	

1.3 Mobiliser une méthodologie de recherche adaptée		
Identifier les méthodes utilisables dans la résolution de la problématique pour collecter et traiter les données Identifier les limites et les avantages de la méthodologie choisie	Méthodes qualitatives (entretien, étude de cas, observations participante et non-participante) Méthodes quantitatives (enquête par questionnaire, expérimentation) Méthodes mixtes (triangulation, complémentarité) Techniques de collecte des données primaires (guide d'entretien, questionnaire, journal de bord…) Collecte de données secondaires (bases de données, archives, documentation générale…) Techniques d'analyse des données	

Partie 2 – Produire et soutenir à l'oral un mémoire professionnel de niveau master (25 heures)

À l'issue d'une expérience

Expérience professionnelle
L'expérience professionnelle servant de référence doit être accomplie auprès d'un professionnel de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes ou dans les services comptables et financiers d'une organisation.
La durée de l'expérience professionnelle est d'au moins 16 semaines.
Elle a pour but :
- de permettre au candidat de prendre en charge une mission ou de participer de façon significative à une étude ou à une réalisation, au sein d'une organisation ;
- de mettre en application les notions, concepts et méthodes des unités d'enseignement du DSCG et de faire le lien entre théorie et pratique ;
- de tester ses capacités d'adaptation personnelle ;
- de développer ses compétences en matière de communication écrite et orale.

Mémoire professionnel
Le mémoire professionnel vise à conduire une analyse réflexive et distanciée d'une situation professionnelle afin de proposer des solutions adaptées dans le respect notamment des évolutions de la réglementation, de l'environnement et du contexte professionnel.
Le mémoire s'appuie sur une problématique professionnelle clairement définie et argumentée.

La résolution de la problématique doit s'appuyer sur une démarche qui sera adaptée à chaque type de sujet, pourvu qu'elle soit rigoureuse. Le candidat s'appuiera à ce titre sur les développements méthodologiques vus dans la partie 1 du programme.
Le candidat doit produire une demande d'agrément, étape obligatoire en amont de la production de son travail de mémoire dans une démarche à la fois d'accompagnement et de validation des travaux proposés. Cette demande constitue une première étape formalisée de la réflexion du candidat, soumise à validation d'un enseignant-chercheur ou assimilé (*cf*. arrêté du 4 juillet 2024 publié au BO n°29 du 18 juillet 2024) ; elle fait partie intégrante du travail de restitution. La matrice de la demande d'agrément est téléchargeable sur le site du rectorat gestionnaire qui présente la procédure dédiée.

Le candidat doit produire un mémoire comprenant trois parties :
- une première partie contenant l'attestation de l'employeur certifiant la période, le lieu et les missions confiées pendant l'expérience professionnelle (les attestations en langue étrangère doivent obligatoirement être traduites en français) et la demande d'agrément du sujet de mémoire complétée et signée par un enseignant-chercheur (ou assimilé) avec, dans la mesure du possible, l'avis de l'entité d'accueil (avis fortement recommandé pour un stage et une alternance) ;
Nota : les services rectoraux s'assurent de la présence de la demande d'agrément du sujet de mémoire et de l'attestation de la structure d'accueil (une convention de stage ne suffit pas). Si les documents ne sont pas fournis, le candidat n'est pas convoqué.
- une deuxième partie (de quatre pages au maximum) présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé personnellement par le candidat au sein de cette organisation (que le tuteur ou le responsable hiérarchique peut confirmer dans son avis circonstancié) ;
- une troisième partie structurée de 40 à 50 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) qui fera l'objet de la soutenance, développant un sujet directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique du DSCG. Des éléments de preuve de la partie empirique doivent être présentés en annexe (retranscription des entretiens, archives d'entreprise, captures d'écran, journal de bord…), afin d'attester du travail personnel réalisé. La bibliographie doit respecter les normes APA.

Soutenance orale du mémoire professionnel
Elle vise à permettre au candidat de présenter et de défendre son travail personnel à l'oral.
Le candidat doit être ainsi en mesure de démontrer la maîtrise du contenu de son mémoire et d'échanger avec la commission d'examen sur le travail réalisé, notamment sur la démarche de recherche mise en œuvre et les résultats obtenus. Cette soutenance porte exclusivement sur le mémoire professionnel et ne constitue pas une évaluation de la partie relative à l'initiation à la recherche du programme.

2.1 Concevoir et élaborer une démarche permettant la production d'un mémoire professionnel de niveau master		
Formuler une problématique correspondant à une situation professionnelle traitée par le candidat au cours de son expérience	Champ disciplinaire Sujet du mémoire Problématique du mémoire	

professionnelle Identifier, sélectionner et analyser avec un esprit critique les informations pertinentes pour le sujet et la problématique traités Mobiliser les outils méthodologiques pertinents pour résoudre la problématique formulée Présenter les résultats, les commenter, émettre des recommandations Savoir identifier les limites et voies de prolongement	Typologie des sources bibliographiques et documentaires (académiques, professionnelles et réglementaires) Pertinence et fiabilité des sources Outils et méthodes de résolution de la problématique (méthodologies de collecte et d'analyse des données) Contributions et recommandations pour les praticiens	
2.2 Mettre en œuvre les méthodes et les outils permettant de présenter à l'écrit les choix réalisés et les résultats obtenus		
Structurer son argumentation en faisant apparaître un fil conducteur et en mobilisant les sources documentaires sélectionnées Rédiger et présenter un document écrit de façon à le rendre compréhensible et accessible par le lecteur Etablir une bibliographie Conduire une réflexion personnelle et éthique sur son travail notamment dans le cadre de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle	Structure et organisation du mémoire Méthodes de présentation des informations (tableau synoptique, graphiques...) Normes de citations et de présentation des références bibliographiques Respect de la réglementation anti-plagiat Confidentialité des données et des résultats	

2.3 Rendre compte, communiquer, soutenir et valoriser à l'oral la pertinence de la problématique choisie, la démarche retenue et ses résultats		
Choisir les points clés de sa présentation orale Mobiliser des outils de communication adaptés Interagir avec la commission d'examen et démontrer la maîtrise du sujet et du travail personnel réalisé (comprendre les questions et capacité à y répondre de manière pertinente).	Techniques orales et argumentatives d'un exposé, d'une conférence ou d'une soutenance : • organisation du discours (choix des éléments clés à mettre en avant, structuration de la présentation) ; • gestion du temps, de l'espace, du corps, de l'auditoire ; • traitement des questions posées ; • utilisation d'outils d'aide à la présentation.	